



1551
*Saint Mitre
les Remparts*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/10/2022

Nombre de membres :

Conseillers : 29

Présents : 24

Excusés : 5

Pouvoirs : 5

L'an deux mil vingt-deux et le dix octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du 3 octobre deux mil vingt-deux.

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Marie-Aude PEZERIL, Stéphane MARLOT, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Frédéric SABATIER, Jérôme ADAM, Magali BARBEAU, Éric BARRAT, Thierry BAZZALI, Sandrine NEGRE, Sophie LAMBERT, Lucas GILLY, Frank SULTAN, Malika VIVIN, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Julien DETREZ a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI

Monsieur Patrick LAMBERT a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Madame Bernadette BONZOM

Monsieur Denis BARROERO a donné procuration à Monsieur Roger BERNET

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20221010-DEL2022-82-DE
Date de télétransmission : 13/10/2022
Date de réception préfecture : 13/10/2022



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/10/2022

DCM N°2022- 82 : Commande publique - Avenant n° 2 au MAPA 2019-12 – Construction de l'atelier des associations

Rapporteur : Antoine BRUNO

Il est rappelé que par délibération n°2021-55 du 26 juin 2021 le conseil municipal a approuvé les avenants n°1 au présent marché afin de prendre en compte un changement de destination du bâtiment en deux entités distinctes pour mieux répondre aux besoins de ses administrés.

Il est précisé que ce chantier débuté en août 2021 doit prochainement être réceptionné.

Au cours de l'exécution des travaux il est apparu que des modifications des prestations à la marge devaient être effectuées. Ces modifications ayant pour conséquences des plus-values et des moins-values sur les marchés attribués des projets d'avenant portant sur les lots 2, 3, 4, 5, 6, 10, 13 et 14 sont soumis au vote du conseil municipal.

Le tableau ci-dessous récapitule le détail des plus-values et des moins -values constatées par lots et détaillées dans les projets d'avenants à conclure.

Lot	Désignation	Attributaire	Montant marché notifié € HT	Total Avenant N°1 € HT	Total marché + avenant 1	Total des plus-values € HT	Total des moins-values € HT	Total Avenant N°2 € HT	Total marché + avenants 1 et 2	Variation globale av1+av2
1	Démolition	SOGETRA	19 200,00	-	19 200,00	-	-	-	19 200,00	0,00%
2	Gros œuvre	APH	504 429,05	9 554,40	513 983,45	8 925,00	-	8 925,00	522 908,45	3,66%
3	Etanchéité	MIE	20 841,27	550,00	21 391,27	-	525,00	- 525,00	20 866,27	0,12%
4	Charpente couverture	TRIANGLE	195 000,02	17 921,07	212 921,09	7 870,27	-	7 870,27	220 791,36	13,23%
5	Menuiseries extérieures	PROVENCALE D'ALUMINIUM	87 595,00	5 318,00	92 913,00	940,00	-	940,00	93 853,00	7,14%
6	Façades	INDIGO BATIMENT	169 253,86	- 2 098,04	167 155,82	-	7 881,90	- 7 881,90	159 273,92	-5,90%
7	Serrurerie	C2S SERVICES	43 176,05	2 166,95	45 343,00	-	-	-	45 343,00	5,02%
8	Menuiseries bois	MENUISERIES BOUTTIN	84 507,00	9 844,00	94 351,00	-	-	-	94 351,00	11,65%
9	Cloisons plâtrerie	PUZZLE CONSTRUCTIONS	98 048,74	- 3 741,80	94 306,94	-	-	-	94 306,94	-3,82%
10	Carrelages sols souples	SPTB	48 971,45	2 500,50	51 471,95	-	10 386,90	- 10 386,90	41 085,05	-16,10%
11	Peinture	PROVENCALE DE PEINTURE	24 166,50	- 996,07	23 170,43	-	-	-	23 170,43	-4,12%
12	Chauffage ventilation	CVI	272 000,00	- 1 000,00	271 000,00	-	-	-	271 000,00	-0,37%
13	Electricité	JILEC	131 591,12	- 8 420,25	123 170,87	3 814,40	-	3 814,40	126 985,27	-3,50%
14	VRD	COLAS	58 207,80	-	58 207,80	300,00	-	300,00	58 507,80	0,52%
		TOTAL DE L'OPERATION	1 756 987,86	31 598,76	1 788 586,62	21 849,67	18 793,80	3 055,87	1 791 642,49	1,97%

Le total des avenants n°2 entraîne une augmentation du coût des travaux de 1,97%.

Accusé de réception en préfecture
013-201300983-20221010-DEL2022-82-DE
Date de transmission : 13/10/2022
Date de réception préfecture : 13/10/2022



1551
*Saint Mitre
les Remparts*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/10/2022

Ces prestations supplémentaires, cumulées aux augmentations constatées par avenant n°1 (+ 31 598,76 euros) fixe le montant définitif de l'opération à 1 791 642,49 euros soit + 34 654,63 euros représentant une hausse de 1,97 %.

L'exposé du Rapporteur entendu,

Le Conseil municipal, à la majorité, avec 23 voix POUR et 6 voix CONTRE (Béatrice ALIPHAT, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM).

APPROUVE les avenants n° 2 au MAPA 2019-12 Construction de l'atelier des associations tels que présentés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits avenants

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance
Catherine STEKELOROM



Le Maire,
Vincent GOYET



Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.
Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application
« Télécours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr ».

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20221010-DEL2022-82-DE
Date de télétransmission : 13/10/2022
Date de réception en préfecture : 13/10/2022